Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 034-263400640-20250401-2025004-DE

C C A SERVIAN

Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2025-004

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL CCAS

VOTE
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2024

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :
Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.
Membres excusés et représentés par pouvoir : *Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC*
Membres absents : *Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.*

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif pour l'exercice 2024 du Budget Principal CCAS, adopté en séance du 25 Mars 2024 ;

Vu la décision modificative budgétaire n°1 adoptée en séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le compte de gestion 2024 précédemment adopté ;

Vu le compte administratif 2024 présenté comme suit par Monsieur Christophe THOMAS, Président du CCAS de Servian :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	2 568 270,29 €
DEPENSES	2 529 941,47 €
Résultat de clôture R002	**+ 38 328,82 €**

Pour mémoire résultat de gestion 2023 repris au BP 2023 : D002 - 15 515,84€
Soit un résultat Cumulé 2024 à reprendre au BP 2025 : D002 + 22 812,98€

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	94 129,68 €
DEPENSES	10 553,37 €
Résultat de clôture R001	**+ 83 576,31 €**

Pour mémoire résultat de gestion 2023 reporté R001 + 163 923,55€
Soit un résultat Cumulé 2024 à reprendre au BP 2025 : R001 + 247 499,86 €

CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire du compte administratif s'est déroulée tel qu'il a été présenté

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 034-263400640-20250401-2025004-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

1. D'approuver le compte administratif 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Servian tel qu'il a été présenté par l'ordonnateur.
2. D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2024 comme suit :
   - Résultat de la section de fonctionnement : + 38 328,82 €
   - Résultat de la section d'investissement : + 83 576,31 €
3. De transmettre la présente délibération aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025